

Baccalauréat session 2024

Modalités de retrait de votre diplôme

Votre diplôme vous sera remis au secrétariat de madame la proviseure-adjointe (accès portail au 22, faubourg Lacapelle) sur présentation d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport ou permis de conduire)

pas de pièce d'identité sur téléphone mobile

UNIQUEMENT LE VENDREDI ENTRE 14H00 et 16H45

A compter du vendredi 22 novembre 2024 jusqu'au vendredi 4 avril 2025 inclus

Si vous ne pouvez effectuer cette démarche vous-même :

une tierce personne présentant obligatoirement sa pièce d'identité remettra :

1. une procuration établie et signée par le candidat
2. la copie de la pièce d'identité du candidat

(ATTENTION : le lycée conservant ces 2 dernières pièces, venir avec la version « papier »).

N. B. : un diplôme est UNIQUE, aucun duplicata ne pourra être délivré. Vous devez conserver l'original en lieu sûr, en faire des copies et/ou le numériser.

Les diplômes non remis aux intéressés seront par la suite retournés à la Direction des Examens et Concours du Rectorat de l'Académie.